

BUDGET PRINCIPAL



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement		735 084.10 €
Dépenses de fonctionnement	-	736 018.34 €
Résultats de l'année 2025	-	934.24 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement : Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 239 465.31 € contre 260 347.10 € en 2024.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 378 568.93 € pour l'année 2025. Elles étaient de 367 036.84 € en 2024. L'écart est justifié par le recrutement d'un deuxième agent aux services techniques à compter du mois de mai 2024, soit 7 mois et en 2025 sur une année. Cela prend en compte également une promotion interne au grade de rédacteur sur une année ainsi que celle au grade d'agent de maîtrise sur les deux derniers mois de l'année.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 72 994.72 € contre 75 707.41 € en 2024.

En 2025, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de 8 070.00 € comme suit :

Associations	Montant	Associations	Montant
ACCA de Plassac	500.00	Amicale jeunes sapeurs pompier	100.00
Espaces Saquary	1 500.00	Sauvegarde de l'Eglise	320.00
Harmonie union musicale Berson	100.00	Compagnie les enfants du Paradis	500.00
Les Ateliers du mascaret	1 500.00	Les Canailles de Plassac + subvention exceptionnelle	300.00 + 100.00
Marathon des vins de Blaye	750.00	Rats de cave	150.00
Reflets de l'estuaire + subvention exceptionnelle	200.00 + 250.00	Les cadets de l'Estuaire	1 000.00
Comité des fêtes	800.00		

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 4 327.33 €. Elles étaient de 4 894.43 € en 2024.

- **5) Charges spécifiques (chapitre 67)**

Il s'agit d'un titre annulé sur exercice précédent d'un montant de 100 € qui concerne la reprise d'une sépulture vide.

- **6) Provisions (chapitre 68)**

Il s'agit des provisions constituées pour les créances non recouvrées depuis plus de 2 ans. Un minimum de 15 % du montant doit être provisionné chaque année.

- **7) Opérations d'ordre (chapitre 042)**

Il s'agit des amortissements des immobilisations pour un montant de 38 843.69 € ainsi que de la valeur comptable d'immobilisations cédées (terrains) pour un montant de 1 193.00 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
011	Charges à caractère général	260 347.10 €	239 465.31 €	- 20 881.79 €
012	Charges de personnel	367 036.84 €	378 568.93 €	+ 11 532.09 €
65	Autres charges de gestion courante	75 707.41 €	72 994.72 €	2 712.69 €
66	Charges financières	4 894.43 €	4 327.33 €	- 567.10 €
67	Charges exceptionnelles	100.00 €	100.00 €	0 €
68	Provisions	439.33 €	525.36 €	+ 86.03 €
042	Amortissements	45 298.59 €	40 036.69 €	- 5 261.90 €
Total des dépenses		753 823.70 €	736 018.34 €	- 17 805.36 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements des charges de personnel pour des autorisations d'absence pour raisons syndicales pour un montant de 18 164.55 € contre 14 213.26 € en 2024.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 1 211.00 € (redevances Orange, GRDF et Camion Pizza)

- Des ventes de concessions dans le cimetière : 700 €
- De la cantine et garderie : 30 224.45 €
- De la participation de la Poste pour l'APC : 14 400 €
- Du remboursement par la CCB du fauchage chemins de randonnée : 1 220.00 €
- Du remboursement des factures multi-budgets : 3 359.57 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 30.91 %

Taxe sur le foncier non bâti : 34.16 %

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 9.99 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune. Le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires a été réhaussé de 5 %.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	309 751.00 €	320 587.00 €	321 849.00 €
73118 – Autres contributions		2 373.00 €	
Variation en pourcentage		+ 4.26 % / 2023	0.39 % / 2024
Variation en valeur		+ 10 836.00 € / 2023	+ 1 262.00 € / 2024

Le chapitre 73 regroupe également : les attributions de compensation de la CCB (6 235.77 €), le FNGIR (82 538.00 €), le FPIC (13 496.00 €), le fonds départemental des droits de mutation (31 330.00 €) et du remboursement de la taxe foncière (129.00 €).

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : en 2025 a été perçu pour un montant de 76 791.00 € contre 78 223.00 € en 2024 soit – 1432.00 €.

Le chapitre 74 regroupe également : les dotations de solidarité rurale (21 378.00 €), nationale de péréquation (8 458.00 €), aux élus locaux (255.00 €), de biodiversité, du FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement de 2024 (9 544.73 €), des subventions de l'Etat (participation au recensement de la population du début d'année pour 1 770.00 € et de biodiversité pour les aménités rurales pour 9 966 € soit un total de 11 736.00 €, du Département pour la Forge (2 000.00 €) et d'autres organismes (Participation pour le repas des aînés de cafés culture pour 352.19 € et la participation pour le poste de conseillère numérique année 2 pour 12 500.00 € soit un total de 12 852.19 €), le DC RTP (37 702 €), les compensations de la taxe foncière (3 112.00 €).

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés pour les bâtiments communaux et des locations de salle. Le montant en 2025 est de 16 226.02 € contre 18 567.54 € en 2024. L'écart est dû à l'imputation sur le budget annexe du développement économique du loyer du cabinet d'assurance et du départ d'un locataire en février 2025. On trouve également des remboursements des TEOM de la locataire : 240.00 €, des remboursements d'indemnités journalières suite à des arrêts maladie, des remboursements de sinistres de l'assurance de la commune (405.00 €) et des arrondis du prélèvement à la source des salaires.

6) Autres produits financiers (chapitre 76)

Il s'agit des intérêts des parts détenues au crédit agricole.

7) Produits spécifiques (chapitre 77)

Il s'agit de la réduction d'un mandat sur exercice antérieur suite à la réception d'un avoir et les produits des cessions d'immobilisations.

8) Reprises de provisions (chapitre 78)

Le montant de reprises des provisions pour les impayés de la cantine s'élève à 4 013.34 €

9) Opérations d'ordre (chapitre 042)

Il s'agit des amortissements annuels des subventions obtenues sur les équipements faisant l'objet eux aussi d'amortissements.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation entre 2024 et 2025
013	Atténuation de charges	14 213.26 €	18 164.55 €	+ 3951.29 €
70	Produits des services	50 949.40 €	51 115.02 €	+ 165.62 €
73	Impôts et taxes	464 666.77 €	455 577.77 €	- 9 089.00 €
74	Dotations et participations	199 861.89 €	183 828.92 €	- 16 032.97 €
75	Autres produits (dont loyers)	36 124.79 €	16 226.02 €	- 19 898.77 €
76	Produits financiers	6.98 €	6.08 €	- 0.90 €
77	Produits exceptionnels	1 623.31 €	1 266.40 €	+ 356.91 €
78	Reprise de provisions	295.08 €	4 013.34	+ 3 718.26 €
042	Opérations d'ordre	7 028.00 €	4 886.00 €	- 2 142.00 €
Total des recettes		774 769.48 €	735 084.10 €	- 39 685.38 €

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	1 016 880.36 €
Dépenses d'investissement	- 885 235.15 €
Résultats de l'année 2025	+ 131 645.21 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) qui comprend :**

Le remboursement du capital de la dette est de 13 651.24 € en 2025. Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 684 025.00 €
La caution d'un locataire lui a été restitué du fait de son départ (605 €)

- **2) Travaux et acquisitions (chapitre 21) qui concernent les opérations 13 (groupe scolaire), 18 (urbanisme) 19 (voirie) et 21 (service administratif)**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Travaux de plomberie et de cloisons à la cantine
- 3 vélos deux roues
- Travaux de rénovation énergétique de l'école
- Achat de 2 parcelles chemin des vignaux (régularisation de l'emprise du chemin)
- Travaux d'aménagements sécuritaires et routiers (plan vélo)
- 2 ordinateurs services administratif
- Climatisation réversible à l'agence postale communale

- 1 standard et téléphones pour la mairie (en prévision du passage de la fibre et du changement d'opérateur)
- **3) Opérations d'ordre (chapitres 040 et 041)**
 - 040 : Amortissement de subventions (4 886.00 €)
 - 041 : Récupération de l'avance versée pour le lot 1 travaux école (10 825.57 €)

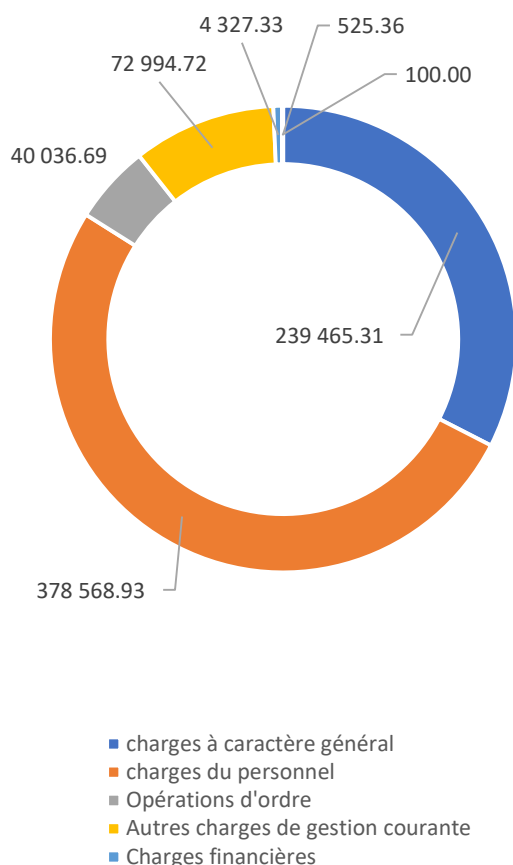
Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

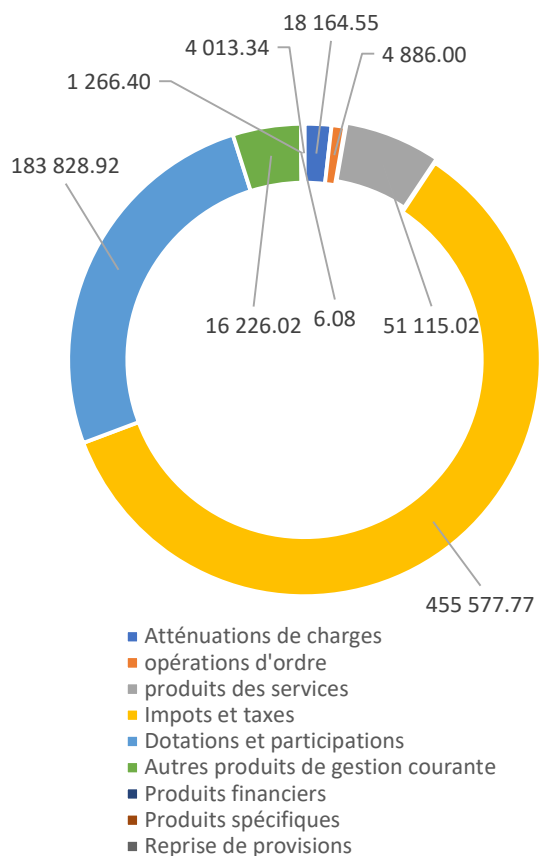
Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 016 880.36 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles :**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 283 311.22 € (chapitre 13) qui émanent principalement de Département et de l'Etat.
 - Du FCTVA pour 31 226.15 €
 - De la taxe d'aménagement pour 4 588.10 €
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 46 892.63 €.
 - La souscription d'un emprunt d'un montant de 600 000.00 € à court terme en attendant le versement des subventions et du FCTVA pour les travaux de rénovation énergétique de l'école.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour le chapitre 040 d'un montant de 40 036.69 € dont la cession de 2 parcelles au Rey pour 1 193 € et pour le chapitre 041, la contrepartie de la récupération de l'avance versée pour le lot 1 des travaux de rénovation énergétique de l'école (10 825.57 €).

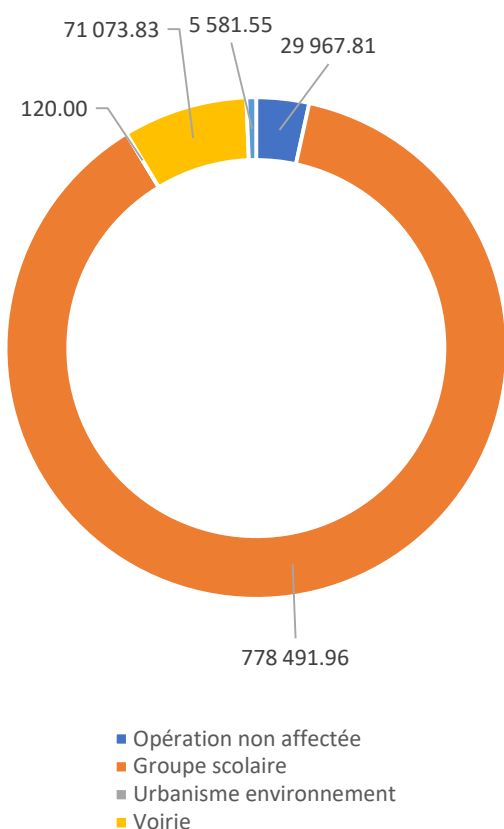
dépenses de fonctionnement



recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement

